

DELIB 21-2014

Délibération du conseil municipal
Sur le compte administratif.

Convocation : 17/04/14
 Séance : 24/04/14
 Membres en exercice : 11
 Membres présents : 11
 Votes exprimés : 10
 Votes pour : 10
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

le conseil municipal réuni sous la présidence de MARTIN Roger, délibérant sur le compte administratif dressé par Remi COSTORIER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		133 482,66				263 923,59
Opérations de l'exercice	470 473,73	370 021,63	387 331,41	428 159,90	857 805,14	798 181,53
TOTAUX	470 473,73	503 504,29	387 331,41	558 600,83	857 805,14	1 062 105,12
Résultats de clôture		33 030,56		171 269,42		204 299,98
Restes à réaliser	91 197,00	87 030,00			91 197,00	87 030,00
TOTAUX CUMULES	91 197,00	120 060,56		171 269,42	91 197,00	291 329,98
RESULTATS DEFINITIFS		28 863,56		171 269,42		200 132,98

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations:

MARTIN Roger



Certifié exécutoire
 compte tenu de réception
 en Préfecture

le / /

et de la publication

le / /

à Commune de LARDIER, le